

Décret n° 2001-806 du 7 septembre 2001 pris pour l'application de l'article 30 du code des marchés publics et fixant la liste des services relevant des catégories mentionnées par cet article

07/09/2001

Abrogé par le [décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004](#) portant code des marchés publics